



Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction

Claude Muller

► To cite this version:

Claude Muller. Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction. Cahiers de Lexicologie, 2013, N° 102, pp.51-65. halshs-00989006

HAL Id: halshs-00989006

<https://shs.hal.science/halshs-00989006>

Submitted on 9 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE PRÉDICAT, ENTRE (MÉTA)CATEGORIE ET FONCTION.

Cahiers de lexicologie, 2013_1, N°102, 51-65.

1. Introduction.

Comme beaucoup de termes utilisés dans le métalangage de la linguistique contemporaine, le mot prédicat a une histoire, des sources multiples dans d'autres disciplines telles que la logique ou les mathématiques, et des emplois variés qui ne facilitent pas son utilisation actuelle si on souhaite éviter les malentendus. On va essayer de présenter ici les différents emplois du terme dans quelques théories linguistiques contemporaines. Cela permettra de se faire une idée des difficultés qu'il faudrait surmonter pour aboutir à un usage à peu près univoque et consensuel en linguistique de cette notion fondamentale.

2. Historique de l'utilisation de « prédicat » en grammaire et en linguistique.

Le terme français fait une apparition discrète vers 1370 chez le savant logicien et mathématicien Nicolas Oresme, traducteur d'Aristote, à partir du latin neutre *praedicatum*, 'proclamé'. Le terme réapparaît tout aussi fugitivement en français en 1522 dans le traité de rhétorique¹ de Pierre Le Fèvre, dit Fabri, qui le mentionne dans une énumération comme un synonyme d'épithète et d'adjectif. Il est utilisé plus couramment dans sa forme latine, dans toute l'Europe savante, pour désigner les catégories aristotéliennes qui constituent les « attributs » des objets. C'est d'ailleurs le terme d'*attribut* qui est couramment utilisé en français, en logique comme en grammaire, pour désigner une propriété affectée à un sujet, l'ensemble formant une proposition. Conformément à la théorie d'Aristote, les propositions associent le sujet et l'attribut, ce dernier incluant le verbe. Un des sujets de discussion de la grammaire générale est de savoir si l'attribut inclut le verbe copule sous-jacent ou pas, et la grammaire (1660)² et la logique (1662) de Port-Royal innovent en développant à partir d'Aristote une théorie énonciative avant le lettre, faisant du verbe copule le support de l'affirmation. En ce sens, le verbe grammatical est une catégorie mixte, mettant en composition la fonction de support de l'affirmation et celle de la propriété affirmée, qui est alors dans un sens plus restrictif l'attribut. Tout verbe se prête à cette analyse : le verbe par excellence, *est* - (la copule, obligatoirement à la 3e personne de l'indicatif, donc n'incluant pas son sujet) se fond dans le sémantisme particulier à chaque verbe, qui constitue en propre l'attribut, sur le modèle suivant : *Il vit = Il est vivant*. Cette dissociation produit une première ambiguïté sur le sens même de prédicat, soit la fonction constitutive de l'organisation propositionnelle, telle que le terme de prédicat paraît avoir pour support prototypique la catégorie des verbes, ou bien celle de propriété quasi équivalent à notre fonction traditionnelle d'attribut.

On peut supposer que le terme *prédicat* est bien connu des logiciens, grammairiens, rhétoriciens ou théologiens formés dans la tradition classique, et donc utilisé en latin, mais il ne figure pratiquement pas dans les travaux écrits en français. Ce n'est qu'au 19e siècle que le terme réapparaît³, précédé il est vrai à l'époque du français classique par un terme qui ne subsistera pas, le *prédicament*, défini dans le dictionnaire de Richelet (1680) comme le terme général désignant les catégories d'Aristote classant les propriétés des objets (substance,

¹ P. Fabri, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, A. Héron, 1522, Slatkine 1969.

² *Grammaire générale et raisonnée* (1660), de Arnaud et Lancelot ; *La Logique ou l'art de penser* (1662), de Arnaud et Nicole.

³ En 1842 selon A. Rey (*Dictionnaire historique de la langue française*).

quantité, qualité, habitudes, forme, figure, relation, situation, ...). C'est peut-être par l'anglais et le terme⁴ *predicate* que le mot français 'prédicat' revient au 19e siècle. Le logicien sir William Hamilton (1788-1856) invente la théorie de la quantification des prédicats (alors que la quantification comme telle ne porte classiquement que sur les objets). Pourtant, le mouvement de rénovation de la logique et des mathématiques au 19e siècle, à partir de George Boole (1847 : *Mathematical Analysis of Logic*) puis plus tard, essentiellement l'oeuvre de Gottlob Frege (1879 : *Begriffsschrift* ('l'idéographie')) conduisent à substituer à la paire sujet/ prédicat la notion de fonction ayant un ou plusieurs arguments. Dans ce remplacement, le prédicat n'est pas seulement l'attribut, mais aussi le centre organisateur (d'une certaine façon, il inclut à nouveau la copule de la grammaire générale, c'est à dire le support de l' « affirmation »). Une nouvelle terminologie semble mieux adaptée au nouveau concept : ainsi Frege déclare (dans *Begriffsschrift*) « Je crois que le remplacement des concepts de sujet et de prédicat par ceux d'argument et de fonction se maintiendra dans l'avenir ». Mais les vieilles habitudes ne disparaissent pas pour autant. Frege, qui utilise plus couramment les termes de « concept » pour fonction et « objet » pour argument, continue d'utiliser informellement le prédicat : « on pourrait dire en prenant *prédicat* et *sujet* dans leur sens linguistique : un concept est la dénotation d'un prédicat » (Frege, 1892 : 133).

Au total, *prédicat* gardera son ancienne signification, celle de la logique classique : tout ce qui complète un sujet pour faire une proposition. Mais dans la logique rénovée, comme dans la linguistique naissante, il désigne aussi le centre fonctionnel régissant des variables qui sont les arguments (aussi bien le sujet que les compléments), dans le *calcul des prédicats*. A cela s'ajoute l'incertitude (déjà dans la citation de Frege ci-dessus) que la théorie saussurienne du signe va mettre en évidence : le prédicat désigne-t-il la partie purement conceptuelle du signe, ou son association avec une forme phonétique ? Cette incertitude conduira chez certains linguistes à la distinction ultérieure entre arguments (concepts) et actants (mots concrets), mais pour le prédicat, aucun terme ne s'impose vraiment.

Un dernier avatar vient encore compliquer la signification du terme : le linguiste allemand Hermann Paul, un des fondateurs de la théorie de l'information en linguistique, réinterprète la dichotomie aristotélicienne en fonction des intentions communicatives du locuteur. Dans un dialogue, la réponse doit tenir compte de la question pour distinguer entre le thème et le prédicat. L'exemple suivant⁵, repris dans le Dictionnaire de Ducrot et Todorov (1972) illustre ce fait : Si la question est « Quels hommes sont mortels ? », la réponse « Tous les hommes sont mortels » présentera comme prédicat (au sens : élément informatif nouveau et saillant), *Tous les hommes* et non *sont mortels* qui serait le prédicat au sens classique d'attribut. H. Paul distingue sous le terme « prédicat psychologique », et en tenant compte du contexte, le « membre d'une proposition par lequel on exprime, à propos d'un objet quelconque, ce que l'on tient à dire ». Cette dénomination sera avantageusement remplacée plus tard par les termes spécifiques des fonctions communicatives, rhème ou propos.

Il faut aussi noter que le nom abstrait « prédication » ne fait son apparition dans un sens non religieux que dans la seconde moitié du 20e siècle, au sens linguistique de mise en œuvre d'une structure comportant des prédicats, avec les mêmes ambiguïtés⁶.

3. Utilisations contemporaines.

Dans la linguistique actuelle, les différentes strates historiques de la notion de prédicat sont encore visibles, conduisant à une incertitude sur la signification exacte du terme. On trouve,

⁴ Attesté en Moyen Anglais au 15e siècle.

⁵ Il provient de H. Paul : *Prinzipien der Sprachgeschichte* (1886).

⁶ Sur ce terme, cf. H. Bonnard, article *prédication* du Grand Larousse de la Langue Française.

me semble-t-il, cinq emplois différents du terme. Ces emplois ne sont pas totalement indépendants les uns des autres, ce qui complique encore l'interprétation exacte du mot.

3.1. Le prédicat comme complément du thème.

Il s'agit là de l'utilisation découlant de la vieille dichotomie aristotélicienne. On la retrouve plus ou moins informellement chez de nombreux linguistes, par exemple Chomsky (1981 : 27)⁷ comme une représentation du VP, plus précisément sans doute comme sa face sémantique /fonctionnelle plutôt que syntaxique, à la suite de Bloomfield, qui utilise la dichotomie sujet / prédicat. C'est aussi l'utilisation qui en est faite, par exemple, dans la grammaire structurale de Wagner et Pinchon, où le *prédicat* est défini comme le segment qui complète le thème : « ce que l'on formule à propos du thème » (1962 : 27). On peut vouloir remplacer le prédicat dans ce sens par des termes relatifs à la structure informationnelle : *comment* (opposé à *topic*), ou rhème, ou propos. Mais si on veut garder le point de vue morphosyntaxique, il n'est peut-être pas absurde au moins dans certaines langues distinguant nettement le sujet et le reste, qui n'est pas forcément verbal, d'avoir une dénomination pour ce qui n'est pas le sujet ou le thème, est syntagme, et forme une phrase simple avec lui ou tout seul⁸ (c'est par exemple l'utilisation de V. Alleton à propos du chinois, qui peut avoir un rhème non verbal). Le prédicat est alors le constituant syntaxique, et non plus informationnel, qui porte le fonction prédictive et peut être vu comme un « syntagme prédictif ».

3.2. Le prédicat comme centre organisateur de l'énoncé.

Le prédicat est alors proche de la fonction mathématique du terme qui nécessite l'attribution de valeurs à des arguments qu'il introduit dans sa dépendance. C'est le point de vue de Tesnière (1959) à la nuance importante près que Tesnière n'utilise pas ce terme et emploie une terminologie purement grammaticale : le verbe et ses actants. Les actants sont distingués des circonstanciés (facultatifs) : il s'agit bien de l'équivalent grammatical des arguments. Le centre de l'analyse grammaticale est le verbe, dont le sujet n'est qu'un actant parmi d'autres. Tesnière, qui veut éviter le mot *prédicat* à cause de sa connotation logique, n'introduit pas clairement un terme fonctionnel qui serait plus général que le verbe, et se borne à parler lorsqu'il est nécessaire d'avoir un terme plus général du *noeud* qui est le sommet d'un stemma prédictif. La paire méta-catégorielle est donc *noeud* / *actant*.

Martinet (1985) utilise quant à lui le terme de *prédicat* avec une définition fonctionnelle⁹ : c'est l'élément irréductible d'un énoncé, celui vers lequel convergent les autres fonctions. Mais dans sa définition, le prédicat inclut la valeur illocutoire, celle qui valide fonctionnellement l'énoncé comme proposition viable, ce qui n'autorise à proprement parler qu'un seul « prédicat » par phrase, les autres noyaux fonctionnels secondaires étant des « prédictoïdes ». La syntaxe de Martinet est compliquée par le maintien chez lui de l'asymétrie entre le sujet et les autres compléments. Deux termes métalinguistiques sont utilisés pour les termes en combinaison avec le prédicat : les *expansions* et les *participants* (le sujet étant mis à part). Après Martinet, les théories fonctionnalistes hiérarchisent la fonction de prédicat, permettant ainsi de garder le terme lorsque le verbe est subordonné, ou lorsque le contenu prédictif est enchâssé (relatives, ou même prédicats nominaux, cf. ci-dessous, à propos de l'analyse de Bresnan 2001).

⁷ « a clause must at least contain a predicate, which we take to be of the category VP »

⁸ De même chez Wagner et Pichon, le prédicat peut être « l'énoncé lui-même » (1962, 494) dans les phrases sans thème.

⁹ Ce que fait aussi Hagège 2001 : le prédicat « confère (...) à l'énoncé une réalité en discours ».

La définition fonctionnelle du prédicat n'est pas exactement à confondre avec celle qu'on va voir, et qui lie le prédicat à la préexistence de positions d'arguments, puisqu'on pourra trouver dissociées ces deux fonctions habituellement confondues (comme le fait Tesnière) dans le cas où le centre fonctionnel (le verbe-support dans les théories du lexique-grammaire initiées par Maurice Gross) se distingue du terme qui sélectionne les arguments : dans un énoncé comme *intimer l'ordre de*, le verbe est inclus dans le choix du nom, si bien que son sens est récupérable sans lui : *l'ordre du colonel de charger les manifestants* sera compris comme *l'ordre intimé par le colonel*.

3.3. Le prédicat comme recteur de termes dépendants.

On peut dissocier le prédicat à la fois de la notion de point de convergence des fonctions grammaticales et de celle d'élément actif du point de vue énonciatif, en ne gardant de ce qui fait sa spécificité que celle d'imposer par sa « valence » un certain nombre de positions d'arguments spécifiques¹⁰ que le locuteur devra soit instancier, soit interpréter. La notion, proche de celle de Tesnière mais dégagée de la confusion avec la notion de centre fonctionnel, est bien illustrée par les grammaires d'opérateurs de Z. Harris (1976, 1978, 1991) et pour le français par les travaux de son disciple M. Gross (1981). Le terme lui-même est peu utilisé par Harris, qui lui préfère celui d'*opérateur* (faisant couple avec *argument*), mais on le trouve employé par M. Gross, qui le distingue parfois de sa face sémantique (il parle alors de *prédicat sémantique*). Les termes dépendants sont parfois qualifiés d'*actants*, parfois d'*arguments* (les deux termes figurent dans M. Gross 1981). L'organisation hiérarchique des arguments (au sens le plus souvent morpho-syntaxique) donne lieu à une syntaxe combinatoire, les *discours élémentaires* de Harris, avec un métalangage limité à deux entités, prédicat (ou opérateur) et argument. La récursivité qui fait qu'un argument peut être lui-même un prédicat crée des structures hiérarchisées sans limite finie. Les arguments sans utilisation propre de prédicats sont des *arguments élémentaires*. Les éléments apparemment hors hiérarchie, comme les adjonctions circonstancielles, sont strictement super-ordonnées, comme le montre cet exemple de Harris (1991 : 332) :

He walked rapidly = his walking was in a rapid manner

La mise en évidence des liens de dépendance utilise dans ce cas des paraphrases qui montrent l'intrication entre la réalisation morphologique du prédicat et son fonctionnement prédictif¹¹. Le nombre des arguments varie selon les langues (pour l'école de M. Gross, de 0 à 4 pour les verbes français¹²). La structure hiérarchique donne lieu à une structure syntaxique rudimentaire sous-jacente à la réalisation syntagmatique. Dans cette optique purement dépendancielle, la prédication n'a pas d'interprétation énonciative : *Predication is not the same as assertion. In John's accepting is uncertain, the « accept » is predicate on "John" but not asserted* (Harris 1991: 332). On notera aussi que la notion de prédicat n'est pas dans ce cas relationnelle, puisque les prédicats à valence zéro sont concevables (comme les verbes atmosphériques), formant phrase à eux seuls. Se pose alors la question de savoir ce qui n'est pas prédicat. Pour Harris, les noms communs sans valeur de déverbal sont des « arguments élémentaires » mais à peu près n'importe quel nom peut avoir une construction prédictive

¹⁰ Les arguments sont à distinguer des valeurs à interprétation obligatoire, comme la situation spatio-temporelle de l'action. Le prédicat n'est pas nécessairement un verbe ni un déverbal : par exemple *père* oblige à interpréter un actant « enfant ».

¹¹ Les réalisations morphologiques superficielles sont décrites comme l'aboutissement de séries de transformations chez Harris (réductions, variantes), beaucoup moins chez M. Gross.

¹² Les prédicats à 4 arguments (sujet et 3 compléments) sont des prédicats qu'on pourrait aussi analyser comme des compositions lexicales d'un verbe de mouvement avec un causatif ; c'est le cas pour *transborder qqch d'un endroit à un autre endroit* (cf. Guillet & Leclère 1992).

avec le verbe-support *être* et la fonction d'attribut. On reviendra sur cette question ci-dessous.

3.4. Le prédicat comme porteur de l'intention énonciative.

Il est assez naturel de relier le terme ancien de prédicat à l'acte de prédication. On risque cependant de retomber sur les points de vue périmés qui réduisent la prédication à l'affirmation d'une propriété à un objet, ou de basculer une fois de plus vers le point de vue communicatif du propos ou du rhème. L'intégration de la notion dans les théories énonciatives modernes peut conduire à lier la prédication à la réalisation effective d'une modalité illocutoire comme le fait Bonnard (1976) qui parle de la prédication comme « l'application d'un *modus* affirmatif, interrogatif, exclamatif ou volitif à un *dictum* (énoncé d'une représentation) ». Dans ce sens, le prédicat est le segment porteur du *modus*, comme le serait où dans la phrase *Où étiez-vous hier à midi ?* On arrive de nouveau à une dichotomie, à base énonciative cette fois, le prédicat s'opposant au contenu propositionnel (le *dictum*) qui serait ici *Vous étiez quelque part hier à midi*.

On a vu ci-dessus comment chez Martinet la notion de prédicat (un seul par énoncé même complexe) est liée à la fonction énonciative. Inversement, on peut tenter de hiérarchiser la construction énonciative, comme le fait Searle (1969) en distinguant l'acte de prédication de l'attribution de valeurs illocutoires, et même de l'attribution d'une valeur de vérité. La prédication « dit quelque chose de quelque chose » comme le proposait déjà Gardiner (1932). Si on fait abstraction de la question du vrai et du faux, ou de la valeur illocutoire, il ne reste à cette notion que sa valeur de construction préalable, de processus basique de mise en relation avec le réel à exprimer (choix de prédicats initiaux) ainsi qu'avec les choix d'arguments à instancier. On en revient alors à l'idée d'un acte « locutionnaire » plutôt qu'illocutionnaire, qui constituerait les briques primitives de la syntaxe de l'énoncé. Il est alors possible de parler de prédication pour du contenu propositionnel enchâssé, comme pour des constructions non verbales incluses dans des propositions. Le prédicat est alors le contenu langagier qui est appliqué à quelque chose, indépendamment de la question du vrai et du faux. On retrouve alors une fonction prédicat susceptible de donner lieu à une hiérarchisation : seul le prédicat dominant de l'énoncé sera actif énonciativement. Dans cette interprétation, le prédicat a finalement le même sens que ci-dessus (§3) mais on peut lui donner une interprétation énonciative générale qui limite l'extension du terme sans le borner aux constructions où la fonction est activée: est prédicat tout contenu linguistique susceptible d'être asserté ou nié.

3.5. Le prédicat comme élément de signifié.

On peut partir des éléments lexicaux pour utiliser le prédicat soit comme une métacatégorie représentant la plupart des termes entrant dans des relations de rection d'arguments (Harris) ou comme fonction attachée au contenu linguistique susceptible d'être asserté ou nié (ce qui ne se confond pas avec la définition fonctionnelle à la manière de Martinet, de centre de relations fonctionnelles). On peut aussi vouloir distinguer dans les prédicats lexicaux ceux qui ne sont pas analysables de ceux qui pourraient gagner, pour expliquer leur fonctionnement, à être analysés comme des compositions d'unités sémantiques plus petites. Plusieurs utilisations vont dans ce sens : on se souvient des analyses qui ont été un temps mis en avant par la sémantique générative de mots représentant des associations complexes : *tuer x* équivaut¹³ à *faire en sorte que x ne soit plus vivant*. La tradition générativiste n'a fait dans ce cas qu'amplifier l'analyse de Port-Royal qui voyait en tout verbe un composé de la copule avec

¹³ Exemple célèbre de J. McCawley (1970 : 295) sur le verbe anglais *to kill*..

un attribut. Dans une perspective syntaxique cette fois, on peut être amené à considérer les prédicats à plus de deux arguments comme des compositions de relations prédicatives simples, ce qui permet d'expliquer les contraintes de sélection qu'on observe parfois entre arguments. C'est ainsi que M. Gross (1981 : 21) considère que dans *Max range les boîtes dans l'armoire*, le verbe est une prédication causative à deux arguments dont le second argument est la phrase *les boîtes sont dans l'armoire*. Pour M. Gross, le prédicat sémantique peut être simplement la face significative du prédicat lexical, mais s'en distingue de multiples façons, par exemple les converses *donner* et *recevoir* renvoient au même prédicat sémantique (Gross 1981 : 10). Pour G. Gross (2004) les prédicats obéissent à des règles de classement sémantique analogues à celles qui régissent les arguments et ces règles vont au-delà des appartenances morphologiques (il classe par exemple dans la même catégorie de « prédicats de comportement » l'adjectif *agressif* et le nom *agressivité*).

Dans une autre perspective théorique que celle de M. Gross mais avec une analyse assez semblable conduisant à analyser les prédicats à plus de deux arguments, M. Herslund (1988, ex. 2.40 et 2.41) voit dans les prédications complexes des concaténations de prédicats produisant ce que Nølke (1994 : 96) désigne pour les distinguer des structures prédicatives de dépendance des structures « prédicationnelles » dans lesquelles on retrouve la vieille structure fonctionnelle sujet-prédicat au premier niveau, mais avec un second niveau de prédication qui permet de lier second et troisième arguments lexicaux. Par exemple avec un causatif (Herslund, op. cit.) :

Luc a laissé son vélo à sa sœur / Luc a laissé son vélo à la gare

Le second argument de *laisser* sera dans le premier cas la prédication active *sa sœur a son vélo*, dans le second cas la prédication locative *son vélo est à la gare*. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de procéder à une décomposition du contenu sémantique en unités de base, mais de décrire certains prédicats comme organisateurs de relations prédicatives dépendantes entre arguments. Cela aboutit cependant à des équivalences : ainsi *ranger* se comporte comme *faire + être dans*. A un niveau plus élémentaire, des listes importantes de prédicats lexicaux incorporent simplement un de leurs arguments à un élément support de signification plus générale (*projeter de = faire le projet de* ; cf. Giry-Schneider (1978 : 25)).

L'école de M. Gross a développé la notion de verbe-support pour désigner la fonction de prédicat secondaire, mais de recteur syntaxique, de verbes comme *faire* dans *faire confiance*, *commettre* dans *commettre une infraction*, ou *intimer* dans *intimer l'ordre*.

Il faut encore ajouter, pour l'analyse sémantique des prédicats, que la plupart des analyses considèrent comme des prédicats les marques de temps verbal (éventuellement vides), ou des choix caractérisés par des enchaînements de morphèmes discontinus ('accompli' pour l'association auxiliaire / participe passé, ou 'passif' comme l'association de 'être' avec le participe passé en français).

4. Le prédicat : métacatégorie ou fonction ?

L'une des utilisations majeures de la notion de prédicat est celle d'une métacatégorie universelle qui décrit les choix morpholexicaux du locuteur entrant dans des relations de dépendance en tant que recteur d'arguments. Si on y ajoute les termes de valence zéro, comme les verbes atmosphériques en français, l'utilisation du terme couvrira tous les verbes, les adjectifs, les prépositions ayant un contenu sémantique, les adverbes, un certain nombre de noms qui sont de façon inhérente des recteurs d'arguments soit parce qu'ils sont des déverbaux (*le don* comparé à *donner*) soit parce qu'ils obligent à d'autres choix comme le nom *père* qui ne s'utilise qu'en référence à des *enfants*. Une question non triviale se pose dès lors : qu'est-ce qui n'est pas prédicat dans les langues ? Harris distinguait les *arguments*

élémentaires : des noms comme *pomme* qui sont seulement des désignateurs d'objet. Mais on peut facilement trouver des utilisations prédicatives de n'importe quel nom en position d'attribut. En français, c'est même une situation où la différence entre nom et adjectif tend à se réduire : dans *il est architecte*, le nom est employé sans déterminant. Enfin, les enseignes diverses (magasins, étiquettes) utilisent couramment le nom nu avec sa valeur prédicative de désignateur d'objet. Si on admet la définition suivante du prédicat (rejoignant ainsi l'usage ancien, mais en l'appliquant aux signifiés morpholexicaux) : tout terme ayant un contenu sémantique pouvant être affirmé ou nié, on va seulement exclure de l'ensemble des mots les conjonctions basiques, certains connecteurs, les prépositions casuelles, l'impersonnel nominatif *il*, peut-être aussi dans les déterminants le seul article défini, qui ne permet guère l'expression d'une propriété, à l'encontre de l'indéfini qui réagit à la négation (*aucun* vs. *un*) et qui a dans sa version numérale, à la rigueur, un emploi attributif possible : *Combien sont-ils ? - Ils sont un, mais ils ont le col et la canne* (M. Pagnol, *Marius*, I, 2).

Si on compare maintenant cette métacatégorie extrêmement générale à la fonction prédicat, on voit que dans ce cas précis on « active » en quelque sorte la fonction prédicative latente au niveau de l'énoncé. L'exemple des langues sans distinction lexicale nette préétablie entre nom et verbe est particulièrement éclairant. Par exemple en nahuatl : *Ni-pilli* « je suis un enfant », *Ni-tzàtzi* « je crie » montre un fonctionnement prédicatif des termes *pilli* et *tzàtzi*. Combinés dans une même phrase, ils peuvent intervertir leur rôle : *Tzàtzi in pilli* « l'enfant crie » et *Pilli in tzàtzi* « le crieur est un enfant » (exemples de D. Creissels (2006 : 40)). Le terme initial est employé comme verbe, donc avec la fonction de prédicat, l'autre terme est un nominal défini. Il y a une seule fonction de prédicat activée pour deux prédicats au sens métacatégoriel. La différence est donc celle de l'exploitation ou non de la possibilité d'asserter, qui est le propre de tout prédicat. Dans nos langues où le prédicat nominal est en principe encapsulé dans une structure à déterminant qui tend à lui imposer une fonction d'argument, la fonction prédicative active n'apparaîtra que dans les circonstances particulières vues ci-dessus. Si on considère que les termes destinés à des emplois prédicatifs ont aussi des utilisations argumentales (la fonction épithète des adjectifs, les formes non finies du verbe à valeur soit d'adjectif, soit de nom), on notera que la différence entre la fonction et la métacatégorie des grammaires de dépendance s'estompe assez largement : le rapport entre les deux interprétations n'est pas simplement celui qui existe entre prédicat « actif » (comme le dit Martinet, un seul a véritablement ce rôle dans l'énoncé) et prédicat enchâssé ou dépendant, mais un rapport hiérarchique présent à tous les niveaux de l'analyse, compliqué par l'interaction avec un troisième facteur, l'organisation syntaxique. J'extrais l'exemple suivant de Cahane (2002 : 2) : dans *Une surface lisse*, « *surface* est à la fois le gouverneur syntaxique et l'argument sémantique de *lisse* ». Cet exemple montre que les notions de prédicat et d'argument doivent être distinguées de celles de centre organisateur (couramment aujourd'hui *noyau* ou *tête* selon les écoles) et d'adjonction ou expansion. On peut qualifier d'expansion (ici, *lisse*) un prédicat dominant qui n'est pas tête de syntagme et par conséquent ne modifie pas la catégorie du syntagme qui reste nominal (centré sur *surface*)¹⁴. Dans les phrases verbales suivantes, il en va de même :

Il travaille rapidement

Il boit son café chaud

Il chante en se rasant

Les éléments soulignés sont ici les termes prédicatifs dominants, plutôt que le verbe ou l'adjectif, ce que montrerait l'application d'une négation sur ces énoncés. Pourtant, le centre organisateur syntaxique est bien le verbe. Dans ce cas également, il y a une distorsion entre

¹⁴ On peut aussi considérer que la tête nominale du syntagme est le déterminant, dans une langue comme le français où le déterminant est obligatoire et en l'absence duquel le contenu nominal ne forme pas un syntagme « nominal » au sens usuel du terme.

les prédicats « sémantiques » et la combinaison morphosyntaxique qui résulte de leur mise en place. L'organisation diffère de celle des verbes supports parce que le prédicat dominant est une expansion, alors que dans le cas des verbes supports, le prédicat sémantique est construit comme un argument. Il y a cependant une analogie : dans ce cas également, l'adjonction au verbe permet seule l'activation fonctionnelle de la prédication.

Les distorsions entre les relations de dépendance prédicative et la structuration syntaxique doivent conduire à poser que la fonction prédicat est une fonction qui s'attache aux superstructures syntaxiques dans lesquelles figure le prédicat dominant. Par exemple, l'élément *chaud* ci-dessus est certainement l'élément informatif majeur et niabile de l'énoncé, mais sa mise en question ou sa négation passent par le verbe : *Non, il ne le boit pas chaud*. Cela conduit à poser que le syntagme verbal dans son ensemble est ici également prédicatif.

Au total, la métacatégorie prédicat coïncide avec une fonction qui peut être latente, encapsulée dans un terme, ou subordonnée, et qui s'exerce pleinement en liaison avec les supports énonciatifs ; c'est également une fonction qui peut passer de la tête à l'ensemble du syntagme.

5. Deux exemples : le prédicat en LFG, et dans la théorie Sens-Texte.

Dans la version de Bresnan 2001, la théorie LFG comporte trois structures : une structure d'arguments (*a-structure*) qui constitue une sorte de base à la structure syntaxique à partir de la sémantique lexicale, une structure fonctionnelle (*F-structure*) qui comporte toutes les relations fonctionnelles hiérarchisées, et une structure syntaxique de surface. Dans cette théorie, le prédicat est une notion fonctionnelle affectée à tout matériau lexical ayant un contenu. Ainsi, le nom a une fonction de prédicat liée à sa fonction de désignation d'un objet. La présentation hiérarchisée du trait *Pred* (le prédicat) doit permettre de repérer le contenu « activé » : c'est celui qui n'est pas enclavé dans une autre relation fonctionnelle. L'exemple suivant de Bresnan illustre bien cet aspect : les traits *prédicat* affectés aux éléments lexicaux (noms, préposition) sont tous à l'intérieur d'une autre caractérisation fonctionnelle. Celui relatif au verbe est le seul qui soit libre (le plus externe dans la représentation).

(1) *F-structure* of 'Lions live in the forest'

SUBJ	[PRED 'lion'	
	NUM PL]	
TENSE	PRES	
PRED	'live < ... >'	
OBL _{loc}	CASE	LOC
	PRED	'in < ... >'
	OBJ	[PRED 'forest'
		DEF +]]]

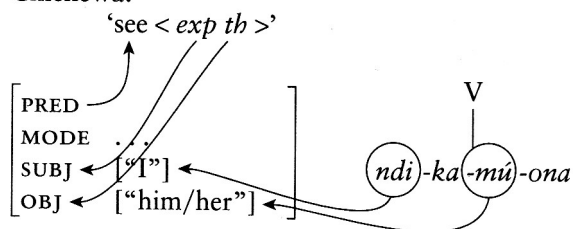
(Bresnan 2001 : 46)

On remarquera aussi que l'intégration des fonctions nominales n'est pas précisée ici (dans d'autres représentations, les fonction sujet et oblique se retrouvent dans la dépendance de la structure à parenthèses attachée au verbe). Cela assure que la fonction de l'ensemble sera équivalente à la fonction attachée au verbe. Par contre, les choix non lexicaux comme celui du temps verbal sont traités séparément¹⁵ (ici, une fonction propre).

¹⁵ Chez Harris, le temps verbal est un prédicat sélectionnant comme argument un verbe, avec des équivalences adverbiales ou du moins une exigence de cohérence entre adverbes de temps et temps verbal.

L'exemple qui suit, très simple, montre les correspondances entre les trois représentations :

(4) Chicheŵa:



(Bresnan 2001 : 304)

La représentation syntaxique de la phrase (« *je le/la vois* ») est ici le seul verbe avec affixes représentant sujet et objet. Le contenu prédicatif des arguments, non noté ici, serait interne aux fonctions nominales sujet et objet.

L'intérêt de l'utilisation de la notion est ici la possibilité de hiérarchiser le contenu prédicatif, par conséquent d'éviter de limiter la fonction au seul contenu actif de la phrase. De même, la fonction attachée à certains constituants lexicaux (comme le verbe ici) peut englober toute la structure dépendante et prendre une valeur syntagmatique. Par contre, le contenu non lexical (comme celui du temps) est traité différemment. On peut aussi se demander s'il est judicieux de traiter à égalité, comme des « fonctions », le rôle de prédicat de ceux des rôles qui répartissent les arguments en diverses fonctions dépendantes : le rôle métafonctionnel de prédicat n'apparaît plus.

Je prendrai comme second exemple celui de la théorie Sens-Texte tel que présenté sous forme de grammaire d'unification par S. Cahane (2002). La base de la description est une construction des règles de dépendance de type prédicats-arguments, sous deux faces : l'aspect purement dépendancier, sémantique, et l'aspect syntaxique, incorporant le lexique. C'est la construction sémantique qui utilise strictement les notions de prédicats et d'arguments. En voici un exemple (simplifié, selon l'auteur) : les prédicats lexicaux sont en caractères droits, les prédicats purement sémantiques en italiques :

(2) *Zoé essaye de manger la soupe*

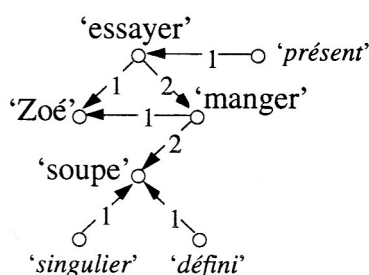


Figure 1 La représentation sémantique de (2)

(Cahane 2002 : 24)

On notera ici l'orientation des branches (elles donnent le sens de la relation hiérarchique du prédicat aux arguments (les pointes des flèches). Les numéros donnent les rangs d'arguments. Le temps est traité ici comme un prédicat non lexical, de même que le sont les traits 'singulier', 'défini' qui correspondent à l'article *la*. L'arbre syntaxique brouille un peu la représentation par dépendance puisqu'il inclut du matériel sans valeur de prédicat ni d'argument (le *de* introducteur d'infinitif) et présente l'article comme dépendant du nom (si on

interprète cette fois l'orientation des traits vers le bas) alors que le graphe sémantique en fait des traits prédictifs ayant le nom comme argument :

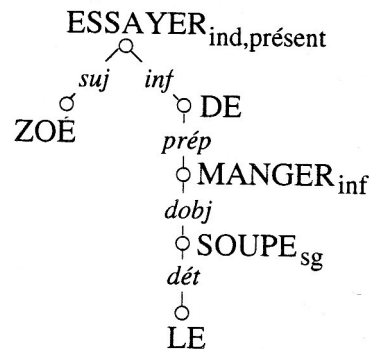


Figure 2 La représentation syntaxique de (2)

(Cahane 2002 : 26)

L'utilisation des prédicats comme éléments de chaînes de dépendance se heurte aux mêmes difficultés que dans les autres théories dès lors que l'on a à incorporer dans l'analyse des marqueurs non lexicaux, ou des termes qui comme l'article défini ne se caractérisent pas par une quelconque utilisation prédictive au sens donné ci-dessus, qui me semble le seul véritablement pertinent : matériau langagier susceptible d'être affirmé ou nié.

6. Conclusion.

On a passé en revue les principales utilisations du terme « prédicat ». Les principales utilisations repérables, marquées par une longue histoire, sont :

- La notion d' « attribut » des grammairiens classiques, avec une évolution récente due aux théories de l'information qui assimile plus ou moins prédicat et commentaire sur un thème.
- Le centre fonctionnel des relations dans l'énoncé, celui auquel tout se rapporte. On a vu que cette utilisation fonctionnelle pouvait donner lieu à hiérarchisation : la fonction prédictive des verbes subordonnés, ou même des noms.
- L'élément choisi par le locuteur soit de façon indépendante, soit dans la dépendance d'un autre terme supposant des choix d'arguments, avec sa propre structure de dépendance. Le prédicat est alors la métacatégorie qui constitue avec les arguments ces chaînes de dépendance. N'échappent à cette organisation que les marqueurs d'accord, de cas, les conjonctions ou prépositions « transparentes », peut-être des désignateurs déictiques d'objets (d'où proviendrait l'article défini).
- Le terme porteur de la valeur énonciative (verbe conjugué ou équivalent), avec la faculté de constituer un énoncé indépendant viable. Cette utilisation est un élargissement de l'interprétation fonctionnelle aux valeurs énonciatives distinctes de l'assertion. Les catégories grammaticales porteuses de l'interprétation énonciative sont 'prédicats' indépendamment de leur interprétation fonctionnelle.
- L'élément de signifié qui entre en composition avec d'autres dans l'analyse du lexique, ou plus étroitement dans les constructions qui supposent pour être interprétées une forme de 'décomposition' lexicale'.

Il y a des points communs entre ces cinq utilisations. Le principal, me semble-t-il, est celui qui lie la notion de prédicat à celle d'un contenu susceptible d'être asserté (affirmé ou nié) : cela recouvre bien l'utilisation qui est faite de la notion de prédicat dans les grammaires

utilisant des relations de dépendance, et cela inclut les éventuelles analyses en terme de prédicats sémantiques. Cela permet également de décrire la fonction basique de prédicat, telle qu'illustrée en LFG, fonction qu'il faudrait sans doute distinguer des relations d'organisations fonctionnelle (telles que sujet et compléments, qui sont aussi des prédicats). Les chaînes de dépendance doivent aussi tenir compte de l'organisation énonciative : il est certain que dans une question partielle comme *Où étiez-vous hier à midi ?*, le terme *où* est prédicat dominant, ce qu'illustre la paraphrase *où est-ce que vous étiez...* On ne dira pas, comme Bonnard, que *où* est ici « le » prédicat, mais un prédicat hiérarchiquement dominant par rapport au verbe ou aux adverbes. Enfin, l'utilisation assez répandue maintenant d'une hiérarchisation des prédicats permet de dépasser la simple affirmation « être ou ne pas être prédicat » pour en donner la seule analyse qui vaille, celle qui prend en compte les structures locales et pas seulement la phrase dans son ensemble.

Claude MULLER
CLLE (UMR 5263 du CNRS)
Université de Bordeaux
claudemuller31@orange.fr

BIBLIOGRAPHIE

- ALLETON V. (1973) : Grammaire du chinois, Paris, PUF.
- BONNARD H. (1976) : Article « Prédication » in : *Le Grand Larousse de la Langue Française*, 1971-1978, Paris, Larousse.
- BRESNAN J. (2001) : *Lexical-Functional Syntax*, Oxford, Blackwell.
- CAHANE S. (2002) : *Grammaire d'Unification Sens-Texte*, Mémoire d'habilitation, Ecole doctorale de Paris-7.
- CHOMSKY N. (1981) : *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- CREISSELS D. (2006) : *Syntaxe générale, une introduction typologique I*, Paris, Hermès-Lavoisier.
- DUCROT O. & TODOROV T. (1972) : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil.
- FREGE G. (1892) : Concept et Objet, in : *Ecrits logiques et philosophiques*, (trad. fr.), 1971, Paris, Le Seuil.
- GARDINER A. H. (1932) : *Langage et acte de langage*, Lille, Presses du Septentrion (trad. fr. d'articles).
- GIRY-SCHNEIDER J. (1978) : *les nominalisations en français, l'opérateur « faire » dans le lexique*, Genève, Droz.
- GROSS G. (2004) : Classes sémantiques et description des langues, in : C. LECLÈRE, E. LAPORTE, M. PIOT, M. SILBERZTEIN (dir.) : *lexique, syntaxe et lexique-grammaire, Papers in honour of Maurice Gross*, Amsterdam, Benjamins, 231-238.
- GROSS M. (1981) : Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique, *Langages*, 63, 7-52.
- GUILLET A. & LECLÈRE C. (1992) : *La structure des phrases simples en français, constructions transitives locatives*, Genève, Droz.
- HAGÈGE C. (2001) : *La structure des langues*, Paris, PUF.
- HARRIS Z. (1976) : *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Le Seuil.
- HARRIS Z. (1978) : Operator-Grammar of English, *Linguisticae Investigationes*, II, 1, 55-92.
- HARRIS Z. (1991) : *A Theory of Language and Information*, Oxford, Clarendon Press.
- HERSLUND M. (1988) : *Le datif en français*, Louvain, Peeters.
- Mc CAWLEY J. (1970) : « English as a VSO Language », *Language* 46: 286-299.

MARTINET A. (1985) : *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin.
NØLKE H. (1994) : *Linguistique modulaire*, Louvain, Peeters.
RICHELET P. (1680) : *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève.
SEARLE J. (1969) : *Speech Acts*, trad.fr. : (1972) : *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
TESNIÈRE L. (1959) : *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
WAGNER R. & PINCHON J. (1962) : *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

Résumé :

On examine ici l'utilisation fautive en grammaire et en linguistique du terme « prédicat ». Il est un emprunt à la logique classique, avec une signification fonctionnelle et communicative qui en a fait longtemps le complément du thème dans la proposition. Le terme a pu et peut encore être utilisé de façon assez différente : comme centre fonctionnel de l'énoncé ; comme élément lexical entrant dans une relation de rection avec d'autres termes (ses arguments), un peu comme une fonction mathématique ; comme terme porteur de la valeur énonciative active dans sa proposition ; ou encore comme élément de signifié entrant en composition avec d'autres dans l'organisation du lexique. Le terme « prédicat » figure ainsi dans les explications linguistiques avec des significations diverses et avec deux faces, l'une plutôt catégorielle : le prédicat comme organisateur de structures quasi syntaxiques de dépendance ; l'autre plutôt fonctionnelle : le prédicat comme métafonction, qui se prête aussi à une hiérarchisation entre fonction à valeur locale et fonction dominante dans l'énoncé. On peut souhaiter une utilisation moins éclatée de ce terme, puisque'il semble que les différentes significations reposent quand même sur une base notionnelle assez largement partagée : ne sont prédicats que les termes qui ont un contenu susceptible d'être l'objet d'un choix du locuteur, donc susceptibles d'être affirmés ou niés.